

DECISION DU MAIRE

PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision n° 30/2024

Objet : Demande de financement auprès du département dans le cadre du programme : Acquisition d'un container pour l'espace boulodrome de la commune.

LE MAIRE,

VU l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 26 de la délibération 32/20 en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour demander à tous les organismes financeurs, l'attribution de subventions pour un montant total de financement public maximal de 80% du montant HT ;

VU le budget primitif 2024 de la commune ;

CONSIDÉRANT le règlement départemental des aides généralistes aux communes et à leurs groupements ;

CONSIDÉRANT le projet d'acquisition d'un container pour l'espace boulodrome de la commune.

DECIDE

Article 1 : De demander une aide auprès du département, dans le cadre de l'aide à l'investissement territorial à hauteur de 21 547.00 €.

Article 2 : D'établir le plan de financement comme suit :

DÉPENSES		RECETTES		
Acquisition container	26 934.00 €	DEPARTEMENT	21 547.00 €	80%
		AUTOFINANCEMENT	5 387.00 €	20%
TOTAL	26 934.00 €	TOTAL	26 934.00 €	100,00 %

Fait à Torréilles, le 16/05/2024,



Le maire,

Dr Marc MEDINA